



Bulletin municipal

N° 94 janvier février
2024
Bimestriel

Anzat le Luguet



2^e Forum Séniors 2024
3 JOURS POUR AGIR SUR NOTRE AVENIR

L'Agglo Pays d'Issoire organise son 2^e FORUM SENIORS les 18, 19 et 20 avril 2024 dans la salle Animatis et au Théâtre de Verdure à Issoire.

Il s'adresse aux futurs retraités, retraités, aux proches et aux aidants des personnes âgées ou en situation de handicap.

Le forum vous proposera des conférences et des animations ainsi qu'un espace dédié aux aidants cette année.

L'Agglo Pays d'Issoire vous attend nombreux à ce rendez-vous.

Contacts : Marilyn BINET 06.13.19.53.73
ou Nelly BADUEL 06.87.05.71.31



Toute l'équipe
municipale vous
souhaite une bonne
année 2024



**Anzat
le
Luguet**

Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits). Du 5 décembre 2023

Régie municipale de chaleur

Il est proposé au conseil de modifier les tarifs en cours au 1er janvier 2024 pour tenir compte des indexations sur la fourniture d'énergie soit d'appliquer les tarifs suivants :

- tarif R1 : 122 € HT/MWH soit 0.122 HT/KWH
128.71 € TTC/MWH soit 0.12871 TTC/KWH.

soit une augmentation de 5.17%. Depuis le début du réseau en 2020, les prix des mélanges de bois déchiquetés qui sont utilisés par les chaufferies ont connu une augmentation de 108.7 en décembre 2019 à 140.2 en mai 2023 pour les mélanges C3 H<40% et de 120.60 en décembre 2019 à 171.4 en mai 2023 pour les mélanges C5 H>40%. Dans le même temps le granulé vrac producteur est passé de 104.6 à 201.2.

Zone d'accélération de développement des énergies renouvelables

Dans un premier temps, les membres du conseil municipal ont étudié les cartes réalisées et mises à disposition par différents organismes publics.

Tout d'abord, il s'avère que sur le territoire communal il est possible de se servir du vent, éventuellement de l'eau et du soleil. Par contre la méthanisation à grande échelle n'est pas envisageable pour des problèmes d'approvisionnement, ainsi que la géothermie pour des problèmes de nature du sol.

-pour le vent, sur les cartes officielles proposées, la commune est divisée entre terrains peu favorables et pas autorisés, et l'enjeu paysager est important, aussi les membres du conseil municipal et la réunion publique du 25 novembre ont définitivement rejeté cette hypothèse.

-pour l'eau il y a un potentiel du côté du fond de vallée de Vins bas (correspond au fond de vallée de la section cadastrale YX et un peu de YT) car pas d'habitations et « peu » d'enjeux environnementaux, mais la présence de galerie de mines et la nature du sol amènent des réserves. Seules des études approfondies permettront d'aller plus loin ou pas, et cela n'est plus de notre ressort mais le conseil ne s'y oppose pas.

-pour le soleil, nous avons 2 pistes de travail :

Une première piste sur la mise en exploitation des toitures, la carte sur le potentiel solaire des toitures fait le lien entre la taille de la toiture et la capacité de production. Il est proposé que les personnes intéressées constituent une association ou se joignent à une association existante comme « Combrailles durable » par exemple.

Dans ce cadre-là on pourrait y joindre les zones de parking bitumé pour des ombrières.

Une deuxième piste sur du photovoltaïque hors-sol.

De façon à préserver les paysages, les membres du conseil municipal et la réunion publique du 25 novembre ont décidé de placer hors potentiel zone d'accélération les secteurs cadastraux suivants : OF = F ; XC, XD, XE ; YI (en partie ouest au-dessus de la dep.), YL, YM, YN (en partie ouest), YV (en partie nord), YW (en partie) ; ZD, ZE, ZH, ZI, ZK, ZL, ZM, ZN, ZS, ZR, ZO, ZP.

Il est aussi décidé de ne proposer que des terrains sous gestion communale : communaux et sectionaux et de bien sûr tenir compte des bois ou forêts sous gestion ONF. De plus, nous ne retenons que les parties de terrains actuellement sans enjeux agricole, classées landes ou bois taillis. Elles sont considérées comme des friches agricoles, aussi pour les remettre en circulation comme cela le fut lorsqu'il y avait plus d'exploitations plus petites et donc plus d'exploitants et donc plus d'habitants sur la commune, nous pensons que le développement des énergies renouvelables peut et doit aller de paire avec le développement des activités agricoles (élevage ovin, caprin, avicole, apiculture, plantes de montagnes et médicinales, etc..) ; les lignes devront être enterrées et empruntées uniquement des chemins et/ou des voies de circulation déjà existants.

Vente mobilier de l'école

La commune possède du mobilier scolaire acquis en 2009 mais qui est désormais inutilisé. Ainsi, il a été proposé à la mairie d'Ardes d'acquérir ce mobilier. Cette dernière souhaite connaître les modalités d'acquisition.

Il est précisé que le prix d'achat des chaises était de 29€ HT l'unité, la petite table rouge en trapèze était au prix de 88€ HT, le prix des tables réglables en hauteur était de 85€ HT l'unité. Le conseil propose de céder à la mairie d'Ardes les chaises au prix de 15€ l'unité et les tables au prix de 44€ l'unité.

Pacte civil de solidarité

Pacs de Madame Madeleine Dapoigny et de Monsieur Alain

Vallon le mardi 28 novembre 2023 dans la salle du Conseil à la mairie d'Anzat le Luguet.



Ce qui s'est passé

En préambule aux fêtes de fin d'année, le repas des plus de soixante-cinq ans s'est tenu le **15 décembre**. Le restaurant « Le bon accueil » d'Ardes sur Couze était à la manœuvre pour le plaisir des convives dont les employés et le conseil de la commune. La musique a fait son entrée au dessert permettant à quelques participants de renouer avec des danses récentes comme anciennes.



Marché de la Saint Sylvestre

Mercredi 27/12/2023 : Certains ont découvert, cette année encore, qu'on puisse sortir des sentiers battus et organiser non pas un Marché de Noël, mais un Marché de la Saint Sylvestre et, qui plus est, avec un certain succès. La date du 27, retenue depuis plusieurs années maintenant, a vu se rassembler dans la Salle polyvalente nouveaux venus, comme habitués, tant artisans-commerçants que visiteurs, toujours contents de se rencontrer et de bavarder autour d'un vin chaud et de crêpes fabriqués sur place.



Samedi 6 janvier 2024 :

Comme chaque début d'année, ce premier samedi de l'année était consacré aux vœux du maire dans la salle polyvalente de la commune. Discours du maire Emmanuel Correia, puis poésie avec Marie Bayssat, ensuite sur le grand écran, photos répertoriant les animations 2023 ainsi qu'une partie du patrimoine bâti de la commune ont rythmé cet après-midi. Puis tout le monde s'est retrouvé autour de la galette des rois.



Saison culturelle 2024

Janvier:

Samedi 6 : Vœux du maire 2024, suivi de la traditionnelle galette des rois à la salle polyvalent 14 h 30

Février:

Dimanche 18 : A Parrot Fête de l'hiver conjointement avec Landestini. Rando encadrée, artisans, producteurs, musher, jeux, 10 h 17 h à La Maison du Signal .

Mars :

Samedi 23 : Printemps des poètes sur le thème de La Grace avec Maria Coury. Salle polyvalente. Libre participation. 14 h 17 h.

Avril :

Samedi 13 : Théâtre avec la troupe d'Ardes « Les pièces montées de la Couze » organisé par le comité des fêtes.

Samedi 20 : Concert de musique à danser. Années 80' Salle polyvalente. Libre participation. 20 h 30.

Mai :

Mercredi 8 : Cérémonie au monument aux morts.

Dimanche 12 : Randonnée sur la commune organisée par le comité des fêtes .

Le 24, 25, 26 : Sur la commune Festival international de cerfs volants.

Juin :

Jeudi 6 : Cérémonie au Bosberty pour la date anniversaire du débarquement en juin 1944 avec Fabienne Della Monica.

A déterminer : Bal organisé par le comité des fêtes d'Anzat. Salle polyvalente. 20 h 30.

Dimanche 23 : Grande fête du Cézallier à 15 Vèze.

Dans le cadre du 3ème



Juillet :

Samedi 6 : Nuit des églises, avec Astreos, flûte traversière et accordéon. Eglise du bourg. Libre participation. 20 h 30

Samedi 20 : Après midi contes avec Patrick Rochedy autour de la chapelle du Luguët . Libre participation. 15 H.

Vendredi 26 : Concert de musique Auvergnate avec Patrice Rix. Chapelle du Luguët . Libre participation. 20 h 30.

Août :

Samedi 3 : Concert de musiques traditionnelles de France et d'Occitanie avec MORENICA. Salle polyvalente. Libre participation. 20 h 30

Samedi 10 : Nuit des étoiles en 2 parties : à 20 h 30 Araelle musique celtique et folk à la salle polyvalente. Libre participation.

à 22 h observation des étoiles au dessus de la salle polyvalente avec Philippe Morvan, astro physicien spécialiste du ciel Auvergnat. Libre participation.

Samedi 17 : Concert musique Latino-Américaine avec LOS MARAVIJHAS. Salle polyvalente. Libre participation. 20 h 30.

Mercredi 21 : Soirée cinéma. Salle polyvalente. Libre participation. 20 h 30.

Août :

Samedi 24 et dimanche 25 : Fête de la St Roch avec le comité des fêtes

Septembre :

Samedi 21 : Journées européennes du patrimoine

Décembre :

Vendredi 27 : Marché de la Saint Sylvestre



Adresse de messagerie : anzatleluguët.mairie@wanadoo.fr

Téléphone : 04 73 71 74 68

<http://www.anzat-le-luguët.fr>

Le bulletin municipal ne sera distribué dans les boîtes à lettre qu'aux personnes ne possédant pas de boîte de messagerie. Nous vous remercions de votre compréhension.



IPNS